

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 595

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12 BIS

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« III et IV »,

les mots :

« C et D ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.